



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 15 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 09 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Michèle ROJAS, Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Patrick GUIGNIER, pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Cécile ARNAUD quitte la séance à 19h50

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_11_15062026

Mise à jour du tableau des effectifs – Suppression de 5 postes

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Madame le Maire explique au Conseil municipal, que suite à l'absence de suppression de postes depuis plusieurs années, 5 postes sont devenus obsolètes et ne correspondent plus aux besoins de la collectivité.

Pour une meilleure lisibilité, et un tableau des effectifs en adéquation avec les besoins réels de la commune, elle propose la suppression des postes non pourvus suivants :

- 1) Adjoint administratif territorial à temps non-complet, 21 heures,
- 2) Adjoint administratif territorial à temps complet, 35 heures,
- 3) Adjoint technique territorial à temps complet, 35 heures,
- 4) Adjoint technique territorial contractuel à temps complet, 35 heures,
- 5) Adjoint territorial d'animation à temps non-complet, 6.85 heures,

Elle rappelle le tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal en date du 09 février 2026 et indique que le Comité Social Territorial en date du 28 avril 2026 a émis un avis favorable sur la proposition de suppression des 5 postes susmentionnés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, le Code général de la fonction publique, le tableau des effectifs de la commune et l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE

De supprimer les postes suivants :

- 1) Adjoint administratif territorial à temps non-complet, 21 heures,
- 2) Adjoint administratif territorial à temps complet, 35 heures,
- 3) Adjoint technique territorial à temps complet, 35 heures,
- 4) Adjoint technique territorial contractuel à temps complet, 35 heures,
- 5) Adjoint territorial d'animation à temps non-complet, 6.85 heures,

MODIFIE, en conséquence, le tableau des effectifs, qui sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 17 juin 2026.*

Le Maire, Valérie CHALLON.

Le Maire

Valérie CHALLON

